



**PRÉFET
DES ALPES-
DE-HAUTE-
PROVENCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Digne-les-Bains, 26 août 2022

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

INTERDICTION DE NAVIGATION ET DES ACTIVITÉS AQUATIQUES SUR L'UBAYE ENTRE LA CONDAMINE CHATELARD ET L'ENTRÉE DU BARRAGE DE SERRE- PONCON

Les événements orageux survenus le 26 août 2022 sur le bassin de l'Ubaye ont provoqué une lave torrentielle qui a obstrué le cours d'eau et créé un plan d'eau sur la commune de La Condamine Châtelard.

Le barrage formé est de faible hauteur et le lac est peu profond.

Toutefois, au vu du risque de rupture de ce barrage lors d'un prochain épisode orageux et des conséquences potentielles pour la sécurité des personnes situées dans le lit du cours d'eau, le Préfet des Alpes de Haute Provence **a interdit jusqu'au 30 septembre 2022** ou après retrait du barrage par arrêté préfectoral du 26 août 2022 :

- l'accès au cours d'eau ;
- la navigation ;
- les activités aquatiques, nautiques, sportives et de loisirs.

sur l'Ubaye entre La Condamine Châtelard (500 m en amont de l'embâcle constitué à l'amont immédiat de la confluence avec la Rimaye) et le barrage de Serre-Ponçon sur les communes de La Condamine Châtelard, Val d'Oronaye, Jausiers, Faucon de Barcelonette, Enchastrayes, Barcelonette, Saint Pons, Uvernet Fours, Les Thuiles, Méolans-Revel, Ubaye Serre-Ponçon, Le Lauzet Ubaye dans le département des Alpes de Haute-Provence.

Direction Départementale des Territoires
Avenue Demontzey – CS 10211 – 04002 DIGNE LES BAINS CEDEX
Tél : 04 92 30 55 00 - mel : ddt@alpes-de-haute-provence.gouv.fr
Horaires d'ouverture au public : de 9h à 11h30 et l'après-midi sur rendez-vous, du lundi au vendredi
<http://www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr> - Twitter @prefet04 – Facebook @Préfet-des-Alpes-de-Haute-Provence

Service de la communication et de la représentation de l'État

Tél : 04 92 36 72 10
04 92 36 73 16

Mél : pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

8 Rue du Docteur ROMIEU
04016 Digne-les-Bains Cedex